



Direction régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la forêt de la Nouvelle Aquitaine

Bilan de l'activité de prestation de formation spécifique en hygiène alimentaire

(Décret n°2011-731 du 24 juin 2011 relatif à l'obligation de formation en hygiène alimentaire de certains établissements de restauration commerciale)

(retour par mail ou courrier (cf **adresse postale en bas du document**) **avant le 31 mars 2022** :

christine.notredame@agriculture.gouv.fr – srfd.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

Région : **NOUVELLE AQUITAINE**

Année d'activité : **2021**

Nom organisme de Formation :

N°ROFHYA :

n° SIRET :

Adresse mail :

	Restauration traditionnelle	Cafétérias et autres libres-services	Restauration de type rapide	Total
Nombre de stagiaires formés en Nouvelle-Aquitaine				
Nombre de sessions réalisées en Nouvelle-Aquitaine				
Synthèse de l'évaluation des stagiaires				
Modifications ou améliorations envisagées				

Vous pouvez joindre à ce bilan tout document que vous jugerez utile

Fait à :

le :

Signature et cachet du dispensateur de la formation